

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 304

Rubrik: Annexe de l'éditorial

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un socialiste à la tribune du Parlement pendant le débat budgétaire

L'adoption par le Parlement, sans que se manifeste une opposition réelle dans les scores finals, des mesures de politique budgétaire proposées par le Conseil fédéral doit surprendre (voir notre éditorial en première page).

Des voix, cependant, se sont fait entendre au National, très critiques pour le programme gouvernemental, mais qui n'ont malheureusement pas trouvé grand écho : le réflexe de repli a gagné jusqu'à des parlementaires modérés, réputés jusqu'ici pour leur esprit constructif.

Ci-dessous, des extraits¹ de la démonstration du socialiste vaudois Bernard Meizoz (on aurait cherché en vain un reflet de cette intervention dans les principaux quotidiens lausannois...) :

« Les mesures que le Conseil fédéral nous propose d'adopter pour améliorer les finances fédérales sont l'expression d'un choix politique qui a été fait dans la foulée du scrutin du 8 décembre 1974 et dont la caractéristique essentielle est non seulement de remettre en cause durablement, semble-t-il, le développement de notre système de sécurité sociale, mais également d'en rendre plus fragiles les fondements.

» Le budget d'austérité que nous sommes appelés à voter me paraît inadapté à la situation dans la mesure où, étant donné l'évolution de la conjoncture économique, on aurait souhaité lui donner une orientation différente et surtout plus cohérente (...).

» On aurait pu envisager avec sérénité la perspective d'un déficit relativement important pour 1975, l'accent étant mis sur la recherche d'une solution durable, sinon définitive, à partir de 1976 (...).

» Ce faisant, on éviterait d'aggraver la récession mais on ne compromettrait pas le développement du pays à long terme.

» Le Conseil fédéral ayant fait un choix qui se situe à l'opposé de cette thèse, il m'apparaît que le moment n'est pas éloigné où nous devons apporter les correctifs qui s'imposent aux décisions que l'on nous demande de prendre.

» S'agissant du contenu du projet du Conseil fédéral, l'idée de ne plus accorder la pleine compensation du renchérissement au personnel fédéral n'est pas défendable. Y souscrire serait donner le feu vert à tous ceux qui, entreprises privées et collectivités publiques, n'attendent que le déclic du Parlement pour adopter de semblables mesures à leur niveau.

Pas de pleins pouvoirs au Conseil fédéral

» En ce qui concerne les subventions, il ne me paraît pas souhaitable de donner au Conseil fédéral les pleins pouvoirs qu'il requiert. Nous ne sommes pas dans un état d'urgence qui pourrait justifier pareille décision. La prétention du Conseil fédéral à vouloir soustraire au Parlement la possibilité de se déterminer sur la réduction des subventions est d'autant moins soutenable qu'elle aurait pour effet de le priver de son pouvoir de contrôle sur un certain nombre d'activités de l'Etat et plus particulièrement sur l'administration. En cette matière difficile, il appartient au Parlement d'assumer pleinement ses responsabilités.

» Au chapitre des recettes, je regrette que le Conseil fédéral ait été si timide dans ses propositions, comme je déplore vivement le fait qu'il n'ait pas jugé équitable de placer sur le même pied impôt fédéral direct et impôts indirects. Erreur d'appréciation ou volonté politique ? Je vous laisse le soin d'apprécier.

» L'impôt anticipé, porté à 35 pour cent, représente également une mesure insuffisante, qui aurait pu être complétée par la réintroduction de l'impôt sur les coupons. Une fois de plus, le capital est privilégié.

» La décision de la commission d'augmenter le taux maximum de l'IDN ne change fondamentalement rien à cette situation. Cela est d'autant plus vrai que l'imposition annuelle des sociétés, solution qui est d'un bon rendement fiscal, n'a même pas été reprise dans le projet de la commission.

Et la lutte contre la fraude fiscale ?

» Je constate d'autre part que cette même commission n'a guère manifesté d'empressement à examiner le train de mesures propres à lutter plus efficacement contre la fraude fiscale. Une telle attitude est suspecte. Des groupes de pression, qui avaient enregistré avec inquiétude les intentions du Conseil fédéral en la matière, respirent enfin. Ils disposent maintenant du temps nécessaire pour organiser la riposte et ajuster leur tir.

Et le programme de législature ?

» En conclusion, on peut se demander ce qu'il adviendra du programme de législature, dont personne ou presque personne n'a parlé au cours de ces débats. Lorsque les Chambres auront approuvé le paquet de mesures que nous discutons en ce moment, paquet de mesures qui fait la part belle aux tenants des caisses vides, lesquels, selon M. le conseiller fédéral Chevallaz, s'exprimant devant le Congrès du Parti radical suisse, « ne voient de salut que dans des économies drastiques, dans une démobilisation des interventions de l'Etat ». C'est bien là, monsieur le conseiller fédéral, l'exercice auquel nous sommes conviés cette semaine. Le programme de législature est mort. C'est pour moi une raison supplémentaire de n'accueillir qu'avec la plus extrême réserve la plupart des projets d'arrêtés qui nous sont soumis.

¹ Des extraits restitués dans leur forme orale, par fidélité à l'auteur (réd.).